

# La mauvaise querelle de l'immigration de travail

Si le ministre de l'intérieur, Claude Guéant, et celui du travail, Xavier Bertrand, ont depuis longtemps démontré leur savoir-faire politique, leurs récentes déclarations sur l'immigration conduisent à douter de leurs talents d'économistes. « *Il faut réduire l'immigration légale* », défend M. Guéant depuis le début du mois d'avril. M. Bertrand a enchaîné, le 17 avril, en assurant qu'il fallait réduire la « *liste des métiers en tension* », pour lesquels est autorisé le recours à de la main-d'œuvre étrangère.

**L'objectif des deux hommes est sans ambiguïté :** un an avant l'élection présidentielle, faire pièce à la concurrence du Front national dans l'électorat de droite, sur le terrain ultrasensible de l'immigration. Quitte à reprendre à leur compte, même de manière plus policée, l'argumentaire économique lancinant du parti d'extrême droite. Peu leur importe, semble-t-il, que cette équation simpliste – les immigrés prennent le travail des Français – soit depuis longtemps contestée par nombre d'économistes.

Les deux ministres développent en effet des arguments qui présentent les travailleurs français comme « *substituables* » aux immigrés. M. Bertrand explique que limiter l'immigration professionnelle permettrait de remettre au travail les chômeurs français. M. Guéant insiste sur le fait que les immigrés viennent encombrer à l'excès le marché du travail, à la fois en concurrençant les Français et en gonflant le taux de chômage puisqu'ils sont nettement plus nombreux que les Français à être sans emploi.

Inspirées par le « concept » de « préférence nationale », ces démonstrations ont l'inconvénient de ne coïncider ni avec les études empiriques ni avec la réalité. Ainsi, la proposition de M. Bertrand relève du pur affichage. La liste des métiers qu'il invoque est absurde depuis l'origine. Établie en 2008, avec des déclinaisons par région pour tenir compte de la situation de l'em-

## Analyse

**Elise Vincent**  
Service France

ploi local, elle est censée exempter les ressortissants extracommunautaires d'autorisations de travail dans une trentaine de métiers où les besoins en main-d'œuvre sont patents. Or cette liste mentionne les professions de géomètre et de dessinateur industriel, mais pas celles de maçon ou de peintre de chantier.

En outre, cette liste est souvent contournée, car elle n'interdit pas aux entreprises qui ne trouveraient pas d'employés en France de recruter de la main-d'œuvre étrangère. Une dizaine d'autres listes de métiers tout aussi peu efficaces existent par ailleurs, selon le pays d'origine des migrants. « *S'il y a des besoins dans des secteurs où il n'y a déjà pas d'étrangers, la réduction de cette liste ne changera pas grand-chose* », estime ainsi Jean-Pierre Garson, chef de la division migrations internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à Paris.

**Pour appuyer sa proposition, M. Bertrand affirme** qu'il souhaite développer la « *formation professionnelle* ». Si les employeurs français ne trouvent pas toujours la main-d'œuvre qu'ils recherchent, c'est parce que certaines filières pour des métiers peu qualifiés sont délaissées. Mais M. Bertrand feint d'ignorer que, si ces métiers attirent peu, ce n'est pas seulement pour des questions de formation. Le plus souvent, ce sont les mauvaises conditions de travail et de rémunération qui dissuadent les Français d'accepter ces emplois. Seuls les immigrés primo-arrivants les acceptent.

Fixé le 15 avril par le ministre de l'intérieur, l'objectif de diminuer de 20 000 le nombre des entrées régulières en France n'est pas moins contestable. Nombre d'études ont analysé les possibilités qu'ont ou n'ont pas les migrants de « remplacer » les natifs d'un pays. Certaines, comme celles de l'économiste américain George J. Borjas, estiment que les immigrés ont un impact négatif – à la marge – sur les salariés les moins qualifiés. D'autres, au contraire, concluent à un impact positif, l'arrivée des migrants poussant les natifs, sous certaines conditions, vers des postes plus qualifiés.

**Il est une chose que MM. Guéant et Bertrand se sont gardés d'évoquer.** C'est l'encouragement apporté par la France, à l'instar d'autres pays européens, à l'implantation, dans l'agriculture et le bâtiment notamment, de sociétés prestataires basées dans d'autres États membres. Ces sociétés font venir de la main-d'œuvre étrangère « détachée », à des conditions plus avantageuses que ne le leur permettrait le droit du travail français. Ce mécanisme favorise le « *dumping* » en matière d'emploi et de salaires, estime Barbara Bindner, secrétaire fédérale de la Fédération générale de l'agroalimentaire à la CFDT.

L'immigration, en France, pose des problèmes. Le taux de chômage des immigrés est largement supérieur à celui des Français. Certaines études, controversées, démontrent le poids des ressortissants étrangers sur certaines prestations sociales, tandis que d'autres soulignent que les migrants pèsent moins que les natifs sur le système des retraites. Mais une chose est claire : l'emploi des migrants est complémentaire, et non concurrent, de celui des Français et l'évolution de ses flux est régulée, pour le meilleur ou pour le moins bon, par le marché. N'en déplaise à MM. Guéant et Bertrand. ■